

DANS LE CADRE DE LA PANDEMIE DU COVID 19

IL N'EST AUTORISÉ QU'**UN SEUL ET MÊME ACCOMPAGNANT EN SALLES DE NAISSANCES** SI CELUI NE PRÉSENTE AUCUN SIGNE CLINIQUE (*)

() une fièvre et/ou une toux, et/ou un syndrome d'insuffisance respiratoire, et/ou autres symptômes isolés (forme atypique): anosmie sans obstruction nasale, agueusie, confusion, maux de gorges, diarrhées, rhinorrhées, céphalées, asthénie*

IL VOUS SERA DEMANDÉ DE RESPECTER LES CONSIGNES SUIVANTES :

- Port du masque pour l'accompagnant
- Surblouse
- Lavage des mains, gel HA

Cet accompagnant sera présent le temps du travail de la patiente et aussi dans les 2 heures après la naissance ; il doit rester dans la salle de naissance et ne peut sortir que pour aller aux toilettes...

A la sortie de la salle de naissance, l'accompagnant rentre à son domicile.

EN CAS DE PRESENCE D'UN OU DE PLUSIEURS SYMPTÔMES L'ACCOMPAGNANT DOIT RESTER À SON DOMICILE

- **EN SUITES DE NAISSANCE : AUCUNE VISITE.** L'accompagnant reviendra le jour de la sortie de la maternité de la maman et du nouveau-né. Il sera autorisé à monter pour prendre les bagages au moment de la sortie.

Nous comptons sur votre compréhension pour respecter ces consignes pour protéger nos patientes et leurs nouveau nés et nos professionnels de santé de la maternité